

Guide de préparation et d'intervention en cas de feux de forêt

Au Canada, ce n'est un secret pour personne : les incendies de forêt sont de plus en plus fréquents et graves et ils constituent une menace pour les propriétaires occupants, les propriétaires de biens d'entreprise et les collectivités. Des changements climatiques à la gestion des ressources forestières, en passant par le comportement humain et la croissance démographique régionale, de nombreux facteurs contribuent à l'augmentation du nombre de feux de forêt et des risques connexes. Les feux ou incendies de forêt peuvent être extrêmes et avoir des répercussions négatives sur la santé humaine, l'économie et l'environnement naturel. En ce qui concerne les entreprises, les feux de forêt présentent non seulement des risques pour leurs biens matériels, mais aussi pour la continuité de leurs affaires et la sécurité de leurs employés et des clients.

Les propriétaires de biens d'entreprises doivent impérativement être proactifs lorsqu'ils élaborent leurs stratégies de préparation et d'intervention en cas de feux de forêt. Le présent guide vise à fournir aux propriétaires de biens d'entreprise un aperçu des stratégies permettant d'améliorer leur préparation, de réduire au minimum les dommages éventuels et d'assurer une intervention efficace.

Planification préliminaire et préparation

La mise en place d'un plan d'intervention pourrait avoir une incidence importante sur la sécurité du personnel et des clients, ainsi que sur la capacité d'une entreprise à reprendre ses activités suivant un incendie. Voici des stratégies clés pour aider les propriétaires d'entreprise à se préparer à une situation d'urgence face à un feu de forêt :

- Élaborer un plan d'urgence qui tient compte du parcours et de la propagation de l'incendie sur la propriété d'une entreprise; un plan d'action ainsi que des voies d'évacuation doivent être établis en fonction de la topographie de la zone touchée. Il est essentiel que ce plan soit accessible à tous les employés et qu'une formation soit tenue périodiquement afin de s'assurer qu'ils savent comment réagir dans une situation d'urgence.
 - Consulter les services d'incendie locaux pour connaître les stratégies d'atténuation des incendies ou d'évacuation du personnel.
 - Mettre en place une procédure continue de sauvegarde des données de vos systèmes informatiques afin que ces données soient accessibles à distance en cas d'urgence.
 - Dans la mesure du possible, prévoir une installation temporaire afin de maintenir les activités de l'entreprise à l'écart des zones d'incendie.
- Tenir compte de la résilience générale de la structure de votre bâtiment face à un incendie si celle-ci se trouve dans une zone vulnérable.
 - Lors de la planification d'une nouvelle construction ou de rénovations, les propriétaires d'entreprise doivent envisager d'effectuer leurs travaux avec des bardeaux ou des couvertures de catégorie A. Ces couvertures peuvent résister à une exposition directe importante aux braises et aux flammes sans prendre feu. Pour en savoir plus, téléchargez la [fiche d'information sur le toit Intelli-feu^{MC}](#).
 - Utiliser un bardage fait de matériaux incombustibles, comme du métal, de la brique ou des panneaux Fibrociment, plutôt que du vinyle ou du bois. Lors de l'entretien ménager, examiner le bardage et les murs extérieurs pour repérer les endroits où des braises pourraient s'accumuler, puis enlever les débris qui s'y trouvent.
 - Envisager la pose de fenêtres à double vitrage ou en verre trempé, lesquelles risquent moins de casser sous l'effet d'une chaleur intense, et sont donc plus efficaces pour limiter la propagation des flammes à l'intérieur d'un bâtiment. De plus, les propriétaires d'entreprise doivent envisager d'installer des volets en acier qu'on peut rabattre sur les fenêtres pour protéger les ouvertures.
- Si l'infrastructure permet d'installer un système de gicleurs, les propriétaires d'entreprise doivent envisager d'en installer un qui comprend un rideau d'eau extérieur, ce qui peut avoir une incidence importante sur la protection d'un bâtiment contre le rayonnement thermique.
- Concevoir des aménagements paysagers et des zones de défrichement qui protègent le périmètre des bâtiments.

- La pelouse doit toujours être tondue et un nombre minimal d'arbustes et de plantes doit être conservé autour des structures. Planter des végétaux qui résistent au feu, c'est-à-dire qui ne prennent pas feu facilement sous l'effet des flammes ou d'autres sources d'inflammation. Pour en savoir plus sur les plantes résistantes au feu, téléchargez le [Guide de l'aménagement paysager Intelli-feu](#).
 - On doit éviter le paillis de bois et opter plutôt pour des pierres, du gravier ou des roches pour aménagement paysager.
- Lors des travaux d'entretien périodiques, on doit nettoyer les gouttières et les toits afin d'y enlever les aiguilles de conifères, les feuilles et les débris. Les articles combustibles, comme les stocks en excédent ou les produits du recyclage, doivent être mis à l'écart des bâtiments.
 - En cas d'urgence, tous les membres du personnel doivent savoir comment couper l'accès des services publics, comme le gaz naturel ou le propane. Cependant, l'électricité et l'eau doivent demeurer accessibles, sauf indication contraire des autorités de lutte contre les incendies.

Intervention lorsqu'un feu de forêt prend naissance

En cas d'incendie de forêt, les mesures suivantes doivent être prises pour assurer la sécurité du personnel et des clients tout en réduisant au minimum les répercussions possibles sur les activités de l'entreprise :

- Les feux de forêt doivent être surveillés en consultant, par exemple, la [carte Forêt-Météo](#) du gouvernement du Canada ou le système d'alerte d'urgence [En alerte](#). S'il est établi que l'entreprise se trouve dans une zone à risque élevé, les propriétaires d'entreprise et le personnel doivent commencer à mettre en œuvre leur plan d'urgence en cas de feux de forêt.
 - La sécurité des membres du personnel et des clients est plus importante que celle des biens d'une entreprise et doit être, par conséquent, la première option envisagée lors de l'activation d'un plan d'intervention en cas de feux de forêt. Le dénombrement de tous les membres du personnel et des clients, au besoin, doit être effectué.
- Sur demande, les propriétaires d'entreprise et les membres de leur personnel doivent suivre les ordres d'évacuation des autorités locales.
- Il convient de préparer un sac à emporter contenant des fournitures essentielles, des ordinateurs, des disques durs ou des documents importants, comme des copies papier des documents opérationnels de l'entreprise et des renseignements sur les polices d'assurance.
 - Un coffre-fort certifié UL/ULC qui résiste au feu durant deux heures jusqu'à une température de 177 °C (350 °F) doit être envisagé pour ranger des documents sensibles, par exemple des documents opérationnels de l'entreprise ou des supports de communication électroniques.
- Le cas échéant, la source d'approvisionnement d'urgence en eau (étang, puits, réservoir, etc.) d'une propriété doit être clairement identifiée et visible à partir des routes environnantes afin qu'elle soit accessible au personnel de lutte contre les incendies.
- Les conduites de gaz ou de propane d'un bâtiment doivent être fermées.
- Toutes les fenêtres doivent être fermées, y compris les volets en acier, au besoin. Tous les combustibles doivent être déplacés à l'extérieur de la propriété et les éléments se trouvant dans son périmètre doivent être enlevés.
- Les propriétaires d'entreprise devraient envisager d'activer les tourniquets d'arrosage autour de leur propriété afin de réduire la propagation possible des flammes et le rayonnement thermique.
- Ils devraient également laisser toutes les lumières allumées afin de rendre le bâtiment plus visible, ce qui pourrait faciliter l'intervention des pompiers dans la nuit ou lorsque la fumée est intense.

En adoptant une approche de préparation et d'intervention proactive en cas de feux de forêt, les propriétaires de biens d'entreprise peuvent réduire considérablement les répercussions possibles d'un feu de forêt, protéger leurs investissements et contribuer à la résilience globale des collectivités dans lesquelles ils exercent leurs activités.